

Le Roux peut-il être pire que Cazeneuve ?

écrit par Pierre Cassen | 7 décembre 2016



Bruno Le Roux vient donc d'être nommé par Bernard Cazeneuve, pour lui succéder place Beauvau. La promotion de ce dernier à Matignon a quelque chose de surréaliste.

245 morts, des manifestations de policiers uniques dans l'histoire, un ministre de l'Intérieur, chargé de faire respecter les lois, qui va saluer des clandestins, un véritable coup d'État migratoire imposant à la France rurale des migrants de Calais, des mensonges dénoncés par *Libération* sur la version officielle de Nice, le maintien de l'état de droit en période de guerre, la volonté d'accueillir en France les islamistes partis faire le djihad en Syrie, la liste, incomplète, des « exploits » du personnage est accablante.

Dans n'importe quel pays au monde, le porteur d'un tel bilan aurait été viré pour incompétence. Dans la France socialiste, il est promu à Matignon.

Son remplaçant peut-il faire pire ? Bruno Le Roux se vante d'avoir étudié à Nanterre et d'y avoir décroché une maîtrise en gestion et en sciences économiques. À 23 ans, il est déjà vice-président de la trop célèbre MNEF, pompe à fric du PS et refuge de militants politiques déguisés en étudiants. À 24 ans, il devient maire-adjoint d'Epinay, chargé de la Culture. À 25 ans, Pierre Mauroy, alors secrétaire du PS, le nomme directeur-adjoint de son cabinet, bien que Le Roux soit toujours vice-président de la Mnef. À 27 ans, il est élu conseiller général de Seine-Saint-Denis, à 30 ans maire d'Epinay, à 32 ans député.

Il sera réélu chaque fois. Bref, à part faire de la politique politicienne, il n'a jamais travaillé de sa vie.

Cet élu de Seine-Saint-Denis avait compris, en 1998, l'un des principaux problèmes de la France : dans un département où les kalachnikovs circulent abondamment, il avait proposé un projet de loi interdisant la détention d'armes légères à ceux qui n'étaient pas membres d'un club de tir ou détenteurs d'un permis de chasse. *« C'est quand on a autour de soi des civils armés qu'on est en insécurité »*, avait-il asséné. Surtout quand ils sont « Gaulois »...

Il paraît autant aimer le débat démocratique que son prédécesseur Cazeneuve, l'homme qui a multiplié les plaintes, durant son mandat, contre policiers, sites, dessinateurs ou rédacteurs. Le Roux a demandé des sanctions contre le député Bompard, coupable, sous les huées des députés de gauche, d'avoir tenu ces propos : *« Ce qui est insupportable aux Français, c'est que l'Etat encourage l'islamisation de notre société. En France, des préfets font pression pour la construction de mosquées, en France des membres du Conseil d'Etat sont commissionnés à la Fondation pour les œuvres de l'islam, en France les Frères Musulmans sont des interlocuteurs du ministère de l'Intérieur. »*

Insupportable pour un élu du 9-3 : *« J'ai saisi le Président de l'Assemblée nationale pour savoir s'il était possible de sanctionner ce député. Je l'ai fait au nom du Groupe SRC. »*

Il a demandé la suspension du groupe France-Syrie à l'Assemblée nationale, suite aux rencontres de députés français avec Bachar. Il fait partie d'une liste de 89 personnes européennes interdites de séjour en Russie par Vladimir Poutine.

Ajoutons que ce grand démocrate a menacé les frondeurs du PS de les priver de circonscription s'ils continuaient leur bazar.

Aux abois, les socialistes paraissent prêts au pire, comme le montre le projet de loi « délit d'entrave numérique » de Rossignol, où la multiplication de procès contre des patriotes coupables de refuser l'islamisation de notre pays.

À défaut de compétence, Le Roux paraît donc avoir le profil idéal pour poursuivre l'œuvre mortifère de Cazeneuve...

<http://www.bvoltaire.fr/pierre-cassen/le-roux-peut-il-etre-pire-que-cazeneuve,297994>